

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

VIRKON S

Version 6.0 Date de révision: 29.06.2026 Numéro de la FDS: 203000015339 Date de dernière parution: 16.06.2025
Pays / Langue: FR / FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : VIRKON S
Code du produit : 000000000057806298
UFI : FRTG-E00M-K00K-4H8G

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Désinfectants

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : THESEO FRANCE SAS
200, avenue de Mayenne
53000 Laval
France

Service responsable : +49 221 8885 2288
infosds@lanxess.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59
Pour une urgence multilingue 24/7, veuillez appeler
CHEMTREC EMEA : +44 20 3885 0382 et mentionner
CCN1018723.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

VIRKON S

Version 6.0 Date de révision: 29.06.2026 Numéro de la FDS: 203000015339 Date de dernière parution: 16.06.2025
Pays / Langue: FR / FR

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Di(peroxomonosulfate) di(sulfate) de pentapotassium trihydrogène
Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide
hydrogénosulfate de potassium

Étiquetage supplémentaire

EUH208 Contient peroxodisulfate de dipotassium, (R)-p-mentha-1,8-diène. Peut produire une réaction allergique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

VIRKON S

Version 6.0 Date de révision: 29.06.2026 Numéro de la FDS: 203000015339 Date de dernière parution: 16.06.2025
Pays / Langue: FR / FR

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Di(peroxomonosulfate) di(sulfate) de pentapotassium trihydrogène	70693-62-8 274-778-7	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 500 mg/kg	>= 30 - < 50
Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide	Non attribuée 932-051-8 01-2119565112-48	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 10 - < 20
acide malique	6915-15-7 230-022-8 01-2119906954-31	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10
acide sulfamidique	5329-14-6 226-218-8 016-026-00-0 01-2119488633-28	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 10
hydrogénosulfate de potassium (Impureté)	7646-93-7 231-594-1 016-056-00-4	Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système res-	>= 1 - < 3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



VIRKON S

Version 6.0 Date de révision: 29.06.2026 Numéro de la FDS: 203000015339 Date de dernière parution: 16.06.2025
Pays / Langue: FR / FR

peroxodisulfate de dipotassium (Impureté)	7727-21-1 231-781-8 016-061-00-1 01-2119495676-19	piratoire) Ox. Sol. 3; H272 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système res- piratoire) Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 700 mg/kg	>= 0,1 - < 1
(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5 227-813-5 601-096-00-2 01-2119529223-47	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1B; H317 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1	>= 0,1 - < 0,25

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Avertissement : les numéros CE commençant par 1, 6, 7, 8, 9 ou une lettre dans ce document sont des numéros de liste de l'ECHA utilisés à des fins de référence interne et n'ont aucune signification juridique en tant que numéros CE typiques sur une fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- Protection pour les secouristes : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

VIRKON S

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
6.0	29.06.2026	203000015339	16.06.2025 Pays / Langue: FR / FR

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne PAS faire vomir.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.



4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Provoque une irritation cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie, utiliser de l'eau vaporisée (brouillard), de la mousse ou de la poudre chimique sèche.

Moyens d'extinction inappropriés : Dioxyde de carbone (CO₂)
Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de soufre
Oxydes de métaux
Dioxyde de carbone (CO₂)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



VIRKON S

Version 6.0 Date de révision: 29.06.2026 Numéro de la FDS: 203000015339 Date de dernière parution: 16.06.2025
Pays / Langue: FR / FR

Monoxyde de carbone
Oxydes d'azote (NOx)
Composés halogénés

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éviter la formation de poussière.
Éviter l'inhalation de la poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Protéger de l'humidité.
- Éviter la formation de particules respirables.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

VIRKON S

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
6.0	29.06.2026	203000015339	16.06.2025
			Pays / Langue: FR / FR

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Classe d'explosibilité de poussière : Donnée non disponible

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Protéger de l'humidité. Tenir éloigné de : les matières combustibles Des bases fortes

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Précautions pour le stockage en commun : Tenir à l'écart des bases.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 13, Substances solides non combustibles

Température de stockage recommandée : < 50 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Conserver dans un endroit sec.
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

|| Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



VIRKON S

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2025
6.0	29.06.2026	203000015339	Pays / Langue: FR / FR

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains
Matériel : Caoutchouc butyle - IIR
Temps d'utilisation : < 60 min

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
Changer immédiatement les gants de protection souillés par le produit et les faire détruire selon le protocole en vigueur.
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Tenue de protection étanche à la poussière
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Filtre de type : Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P2

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : poudre

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

VIRKON S

Version 6.0 Date de révision: 29.06.2026 Numéro de la FDS: 203000015339 Date de dernière parution: 16.06.2025
Pays / Langue: FR / FR

État physique	: solide
Couleur	: rose
Odeur	: plaisante, douce
Seuil olfactif	: non déterminé
Point/ intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Inflammabilité	: Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: > 50 °C
pH	: 2,35 - 2,65 Concentration: 1 %
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Non applicable



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

VIRKON S

Version 6.0 Date de révision: 29.06.2026 Numéro de la FDS: 203000015339 Date de dernière parution: 16.06.2025
Pays / Langue: FR / FR

Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: 65 g/l
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité relative	: 1,07
Densité	: 1,07 gcm ³ (20 °C)
Densité de vapeur relative	: Non applicable
Caractéristiques de la particule	
Répartition de la taille des particules	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs	: Non explosif
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant. Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.17
Matières solides inflammables	
Indice de combustion	: Non applicable
Auto-inflammation	: Non applicable
Taux de corrosion du métal	: Non corrosif pour les métaux.
Classe d'explosibilité de	: Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

VIRKON S

Version 6.0 Date de révision: 29.06.2026 Numéro de la FDS: 203000015339 Date de dernière parution: 16.06.2025
Pays / Langue: FR / FR

poussière

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Miscibilité avec l'eau : Donnée non disponible

Tension superficielle : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Exposition à l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec les acides.
Des matières combustibles
Oxydants
Des bases fortes
laiton
Cyanures
Cuivre
Composés halogénés
Sel métallique.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : L'oxygène
Chlore
Oxydes de soufre
Hypochlorites

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



VIRKON S

Version 6.0 Date de révision: 29.06.2026 Numéro de la FDS: 203000015339 Date de dernière parution: 16.06.2025
Pays / Langue: FR / FR

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 4.123 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: oui
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 3,7 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Les mesures de la taille des particules du produit indiquent qu'il n'est pas respirable et donc non biodisponible par voie d'inhalation.
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Remarques: Extrapolation selon le numéro 440/2008 du règlement (l'EC)

Composants:

Di(peroxomonosulfate) di(sulfate) de pentapotassium trihydrogène:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 500 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423
- Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle): > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Concentration maximale réalisable.
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Remarques: Extrapolation selon le numéro 440/2008 du règlement (l'EC)

Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 2.240 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

LANXESS

Energizing Chemistry

VIRKON S

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
6.0	29.06.2026	203000015339	16.06.2025
			Pays / Langue: FR / FR

Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: non

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui
Remarques: Résultats d'essais d'une substance/d'un produit analogue.

acide malique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 3.500 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: non

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): > 1,306 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Remarques: Concentration maximale réalisable.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, femelle): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: non

acide sulfamidique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 2.140 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

hydrogénosulfate de potassium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.340 mg/kg

peroxodisulfate de dipotassium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 700 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat): > 2,95 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Remarques: Concentration maximale réalisable.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 10.000 mg/kg



J700925351|B01075v|50000067|5150015|B500000|s

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

VIRKON S

Version 6.0 Date de révision: 29.06.2026 Numéro de la FDS: 203000015339 Date de dernière parution: 16.06.2025
Pays / Langue: FR / FR

(R)-p-mentha-1,8-diène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4.400 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg
Remarques: Résultats d'essais d'une substance/d'un produit analogue.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Produit:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritant pour la peau.

Composants:

Di(peroxomonosulfate) di(sulfate) de pentapotassium trihydrogène:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Provoque des brûlures.

Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation de la peau
BPL : non

acide malique:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

acide sulfamidique:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritant pour la peau.

hydrogénosulfate de potassium:

Evaluation : Provoque des brûlures.

peroxodisulfate de dipotassium:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritant pour la peau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

LANXESS
Energizing Chemistry

VIRKON S

Version 6.0 Date de révision: 29.06.2026 Numéro de la FDS: 203000015339 Date de dernière parution: 16.06.2025
Pays / Langue: FR / FR

(R)-p-mentha-1,8-diène:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation légère de la peau
BPL : oui

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:

Di(peroxomonosulfate) di(sulfate) de pentapotassium trihydrogène:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux
BPL : non



acide malique:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritant pour les yeux.

acide sulfamidique:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritant pour les yeux.

peroxodisulfate de dipotassium:

Résultat : Irritant pour les yeux.

(R)-p-mentha-1,8-diène:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : irritation légère
BPL : oui

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



VIRKON S

Version 6.0 Date de révision: 29.06.2026 Numéro de la FDS: 203000015339 Date de dernière parution: 16.06.2025
Pays / Langue: FR / FR

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Voies d'exposition : Inhalation
Espèce : Mammifère - espèces non précisées
Méthode : Avis d'expert
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

Composants:

Di(peroxomonosulfate) di(sulfate) de pentapotassium trihydrogène:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide:

Type de Test : Test de Buehler
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL : oui

Remarques : Résultats d'essais d'une substance/d'un produit analogue.

acide malique:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL : oui

acide sulfamidique:

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

peroxodisulfate de dipotassium:

Voies d'exposition : Inhalation
Espèce : Mammifère - espèces non précisées
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

VIRKON S

Version 6.0 Date de révision: 29.06.2026 Numéro de la FDS: 203000015339 Date de dernière parution: 16.06.2025
Pays / Langue: FR / FR

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Souris
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

(R)-p-mentha-1,8-diène:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Souris
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme
BPL : oui

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Di(peroxomonosulfate) di(sulfate) de pentapotassium trihydrogène:

Génotoxicité in vitro : Système d'essais: Mammifère-Animal
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: positif
BPL: oui

Système d'essais: Bactérie
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui

Système d'essais: Mammifère-Humain
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: positif
BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Espèce: Mammifère-Animal
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

VIRKON S

Version 6.0 Date de révision: 29.06.2026 Numéro de la FDS: 203000015339 Date de dernière parution: 16.06.2025
Pays / Langue: FR / FR

	Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif BPL: oui
Génotoxicité in vivo	: Type de Test: Test du micronoyau Espèce: Souris (mâle et femelle) Type de cellule: Moelle osseuse Voie d'application: Oral(e) Méthode: OCDE ligne directrice 474 Résultat: négatif BPL: oui Remarques: Résultats d'essais d'une substance/d'un produit analogue.
acide malique:	
Génotoxicité in vitro	: Remarques: Les épreuves toxicologiques standard ont montré que ce produit n'était pas mutagène.
acide sulfamidique:	
Génotoxicité in vitro	: Système d'essais: Mammifère-Humain Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 487 Résultat: négatif BPL: oui Système d'essais: Mammifère-Animal Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 476 Résultat: négatif Système d'essais: Bactérie Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif
peroxodisulfate de dipotassium:	
Génotoxicité in vitro	: Remarques: Les épreuves toxicologiques standard ont montré que ce produit n'était pas mutagène.
(R)-p-mentha-1,8-diène:	
Génotoxicité in vitro	: Type de Test: Test de Ames Système d'essais: Salmonella typhimurium Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

LANXESS

Energizing Chemistry

VIRKON S

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
6.0	29.06.2026	203000015339	16.06.2025
			Pays / Langue: FR / FR

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

BPL: oui

Remarques: Résultats d'essais d'une substance/d'un produit analogue.

Type de Test: Essai in vitro d'échange de chromatides-sœurs sur cellules de mammifère

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 479

Résultat: négatif

BPL: non

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: équivalent ou similaire à la ligne directrice 476 de l'OCDE

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo

: Type de Test: test des comètes

Espèce: Rat (mâle)

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 489

Résultat: négatif

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Dermale

Durée d'exposition : 2 années

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

BPL : oui

Remarques : Résultats d'essais d'une substance/d'un produit analogue.

Espèce : Souris, mâle et femelle

Voie d'application : Dermale

Durée d'exposition : 2 années

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

BPL : oui

Remarques : Résultats d'essais d'une substance/d'un produit analogue.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



VIRKON S

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2025
6.0	29.06.2026	203000015339	Pays / Langue: FR / FR

(R)-p-mentha-1,8-diène:

Espèce	: Souris, mâle
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 103 semaines
Dose	: 0 - 250 - 500 mg/kg p.c./jour
Fréquence du traitement	: 5 jours / semaine
NOAEL	: >= 250 mg/kg p.c./jour
Méthode	: OCDE ligne directrice 451
BPL	: oui

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Di(peroxomonosulfate) di(sulfate) de pentapotassium trihydrogène:

Incidences sur le développement du fœtus	: Remarques: Aucune des doses évaluées n'a produit d'effet tératogène ou fœtotoxique.
--	---

Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide:

Effets sur la fertilité	: Type de Test: Étude sur trois générations Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 0 - 14 - 70 milligramme par kilogramme Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 350 Poids corporel mg / kg Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 350 Poids corporel mg / kg Toxicité générale sur la génération F2: NOAEL: 350 Poids corporel mg / kg Fertilité: NOAEL: 350 Poids corporel mg / kg Développement précoce de l'embryon: NOAEL: 350 Poids corporel mg / kg Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé. BPL: non Remarques: Résultats d'essais d'une substance/d'un produit analogue.
Incidences sur le développement du fœtus	: Type de Test: Développement embryo-fœtal Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 0,2 - 2 - 300 - 600 milligramme par kilogramme Toxicité maternelle générale: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg Tératogénicité: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg Toxicité pour le développement: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

VIRKON S

Version 6.0 Date de révision: 29.06.2026 Numéro de la FDS: 203000015339 Date de dernière parution: 16.06.2025
Pays / Langue: FR / FR

Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 600 Poids corporel mg / kg
BPL: non
Remarques: Résultats d'essais d'une substance/d'un produit analogue.

acide malique:

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Aucun effet important ou danger critique connu.

(R)-p-mentha-1,8-diène:

Effets sur la fertilité : Espèce: Souris, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 125 - 250 - 500 - 1000 - 2000
Fréquence du traitement: 5 jours / semaine
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 500 mg/kg p.c./jour
Méthode: OCDE ligne directrice 408
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.
BPL: oui

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

hydrogénosulfate de potassium:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

peroxodisulfate de dipotassium:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Di(peroxomonosulfate) di(sulfate) de pentapotassium trihydrogène:

Espèce : Rat, mâle et femelle
LOAEL : > 1.000 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 28 jr
Nombre d'expositions : 7 jours / semaine
Méthode : OCDE ligne directrice 407
Remarques : Toxicité subaiguë

Espèce : Rat, mâle et femelle



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

VIRKON S

Version 6.0 Date de révision: 29.06.2026 Numéro de la FDS: 203000015339 Date de dernière parution: 16.06.2025
Pays / Langue: FR / FR

LOAEL : 600 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 jr
Nombre d'expositions : 7 jours / semaine
Méthode : OCDE ligne directrice 408
Remarques : Toxicité subchronique

Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 85 mg/kg
LOAEL : 145 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 270 jr
Dose : 85-145-430 mg/kg bw/d
Remarques : Toxicité chronique
Résultats d'essais d'une substance/d'un produit analogue.

Espèce : Souris, mâle et femelle
NOAEL : 440 mg/kg
LOAEL : 1.300 mg/kg
Voie d'application : Contact avec la peau
Durée d'exposition : 90 jr
Dose : 17-50-140-440-1300 mg/kg bw/d
Méthode : OCDE ligne directrice 411
BPL : oui
Remarques : Toxicité subchronique
Résultats d'essais d'une substance/d'un produit analogue.

acide malique:

Remarques : Aucun effet important ou danger critique connu.

(R)-p-mentha-1,8-diène:

Espèce : Souris, mâle et femelle
NOAEL : 500 mg/kg
LOAEL : 1.000 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 13 sem.
Nombre d'expositions : 5 jours / semaine
Dose : 125 - 250 - 500 - 1000 - 2000 mg/kg p.c./jour
Méthode : équivalent ou similaire à la ligne directrice 408 de l'OCDE
BPL : oui
Remarques : Toxicité subchronique

Danger par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

VIRKON S

Version 6.0 Date de révision: 29.06.2026 Numéro de la FDS: 203000015339 Date de dernière parution: 16.06.2025
Pays / Langue: FR / FR

Composants:

(R)-p-mentha-1,8-diène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Salmo salar (Saumon atlantique)): 24,6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.1
Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 6,5 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 6,25 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Eau douce

Composants:

Di(peroxomonosulfate) di(sulfate) de pentapotassium trihydrogène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 53 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



VIRKON S

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2025
6.0	29.06.2026	203000015339	Pays / Langue: FR / FR

BPL: oui
Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3,5 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): > 1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Eau douce

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 0,5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Eau douce

Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 5,5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui
Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 8,8 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 72 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Eau douce

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 8,4 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Contrôle analytique: oui

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

VIRKON S

Version 6.0 Date de révision: 29.06.2026 Numéro de la FDS: 203000015339 Date de dernière parution: 16.06.2025
Pays / Langue: FR / FR

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Remarques: Eau douce

Toxicité pour les microorganismes : EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 56 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 16 h
Contrôle analytique: non
Méthode: DIN 38 412 Part 8
BPL: oui

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: > 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 72 jr
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Contrôle analytique: oui
BPL: oui
Remarques: Eau douce
Résultats d'essais d'une substance/d'un produit analogue.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
BPL: oui
Remarques: Eau douce
Résultats d'essais d'une substance/d'un produit analogue.

acide malique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui
Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 240 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Algues): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Eau douce

NOEC (Algues): 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

VIRKON S

Version 6.0 Date de révision: 29.06.2026 Numéro de la FDS: 203000015339 Date de dernière parution: 16.06.2025
Pays / Langue: FR / FR

BPL: oui
Remarques: Eau douce

acide sulfamidique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 70,3 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: non
Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 71,6 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 48 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Eau douce

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 18 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : > 200 mg/l
Point final: Inhibition de la respiration
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
BPL: oui
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: >= 60 mg/l
Durée d'exposition: 34 jr
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 19 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

peroxodisulfate de dipotassium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 76,3 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

VIRKON S

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
6.0	29.06.2026	203000015339	16.06.2025
			Pays / Langue: FR / FR

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 120 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 83,7 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique	:	Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.
---	---	--

(R)-p-mentha-1,8-diène:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0,72 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203 Remarques: Eau douce
----------------------------	---	--

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,307 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202 BPL: oui Remarques: Eau douce
---	---	--

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 0,25 mg/l Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui Remarques: Eau douce
---	---	---

	:	EC10 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 0,14 mg/l Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui Remarques: Eau douce
--	---	---

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	1
---	---	---

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	EC10: 0,32 mg/l Point final: Survivre Durée d'exposition: 8 jr Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) Méthode: OCDE ligne directrice 212 BPL: oui Remarques: Eau douce
---	---	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



VIRKON S

Version 6.0 Date de révision: 29.06.2026 Numéro de la FDS: 203000015339 Date de dernière parution: 16.06.2025
Pays / Langue: FR / FR

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC10: 0,153 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
BPL: oui
Remarques: Eau douce

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Di(peroxomonosulfate) di(sulfate) de pentapotassium trihydrogène:

Biodégradabilité : Résultat: Jugement d'expert : non chroniquement biodisponible dans le milieu aquatique
Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: 94 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.4-A

acide malique:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 67,5 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
BPL: oui

acide sulfamidique:

Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

peroxodisulfate de dipotassium:

Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

(R)-p-mentha-1,8-diène:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 71,4 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

VIRKON S

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
6.0	29.06.2026	203000015339	16.06.2025 Pays / Langue: FR / FR

BPL: oui

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Di(peroxomonosulfate) di(sulfate) de pentapotassium trihydrogène:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: < 0,3
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide:

Bioaccumulation : Remarques: En raison du coefficient de partage n-octanol/eau, on ne peut s'attendre à une accumulation dans l'organisme.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,7 (20 °C)
pH: 6
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

acide malique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,26

acide sulfamidique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -4,34

(R)-p-mentha-1,8-diène:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 690,1
Méthode: QSAR

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,38
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



VIRKON S

Version 6.0 Date de révision: 29.06.2026 Numéro de la FDS: 203000015339 Date de dernière parution: 16.06.2025
Pays / Langue: FR / FR

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire

: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

LANXESS

Energizing Chemistry

VIRKON S

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2025
6.0	29.06.2026	203000015339	Pays / Langue: FR / FR

ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo)	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Passager)	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques sur les dangers et la manipulation	:	Non dangereux pour le transport Irrite la peau. Risque de lésions oculaires graves Craint l'humidité. Tenir à l'écart des acides et des agents oxydants Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des acides et des bases
--	---	--

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles	:	Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
---	---	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



VIRKON S

Version 6.0 Date de révision: 29.06.2026 Numéro de la FDS: 203000015339 Date de dernière parution: 16.06.2025
Pays / Langue: FR / FR

dangereux (Annexe XVII)	Numéro sur la liste 40: (R)-p-mentha-1,8-diène, pin-2(3)-ène, pin-2(10)-ène, octanal, 7-méthyl-3-méthyleneocta-1,6-diène, dipentène, 1-isopropyl-4-méthylbenzène, cinéole, p-mentha-1,3-diène, 2,6-Octadienal, 3,7-dimethyl-, reaction products with Et alc., p-mentha-1,4-diène
	Numéro sur la liste 75: Ne pas utiliser à des fins de tatouage.
Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs	: Non applicable
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	: Non applicable
Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	: Non applicable
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)	: Non applicable
Règlement (CE) n° 111/2005 du Conseil fixant les règles pour la surveillance du commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers	: N'est pas interdite ni/ou contrôlée
Règlement (CE) No 273/2004 du Conseil relatif aux précurseurs de drogues	: Non applicable
Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	: Non applicable
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	: Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Maladies Professionnelles : 65
(R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

VIRKON S

Version 6.0 Date de révision: 29.06.2026 Numéro de la FDS: 203000015339 Date de dernière parution: 16.06.2025
Pays / Langue: FR / FR

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H272	: Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Ox. Sol.	: Matières solides comburantes
Resp. Sens.	: Sensibilisation respiratoire
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

VIRKON S

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2025
6.0	29.06.2026	203000015339	Pays / Langue: FR / FR

Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TCI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Chronic 3	H412

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations de cette fiche de données de sécurité sont basées sur notre expérience et nos connaissances actuelles, et ne sont destinées qu'à décrire les exigences de sécurité liées au produit. Ces informations sont fournies pour que le produit soit manipulé, utilisé, traité, stocké, transporté, éliminé et libéré sans danger ; il ne s'agit pas de directives concernant sa transformation ni d'une garantie ou d'une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifiquement désigné et ne sont pas applicables à l'utilisation de ce matériau avec un autre matériau ou lors d'un quelconque processus, sauf si le document en fait état. Il incombe au destinataire du produit de veiller à ce que soient respectés tous les droits de propriété et toute réglementation et législation applicables.

Les modifications pertinentes par rapport à la version précédente sont indiquées sur le côté gauche de la fiche de données de sécurité par une double barre noire aux endroits appropriés.